

FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO ... FLASH INFO...

Le Pont de Vernaison à sens unique

La vétusté du pont a conduit à sa surveillance 24h/24, à son interdiction aux poids lourds et au projet d'un nouveau pont par La Métropole. Ce projet est abandonné et le pont actuel passera à sens unique (sens Vernaison-Solaize). Faut-il songer à reprendre la traille pour rejoindre Vernaison ? Cette situation est impensable.



- Les budgets de réhabilitation du pont n'assurent pas sa pérennité
- Le sens unique coupe les communes les unes des autres sans raison.
- Il accentue les encombrements sur l'autoroute : il favorise les flux d'entrée et stocke les flux de contournement.
- Le secteur est privé de solution de transport liaison vers la gare de Vernaison ou de futures liaisons bus.
- Habitants et salariés ne sont pas à l'origine du problème mais leurs conditions de vie se dégraderont.

La décision a été prise sans explication ni aucun contact avec les maires du territoire. Il faut qu'une discussion puisse avoir lieu. La **pétition en ligne** peut contribuer à ce qu'elle s'engage – **Actualités** sur www.mairie-solaize.fr

Informations municipales

Conseil municipal du 9 février : pas de hausse de fiscalité pour la 6^{ème} année consécutive

Des taux de fiscalité directe stables. Après compte rendu des actes, le Conseil approuve la reprise anticipée des résultats : Affectation à l'investissement 1068 = 250 000 € ● Report en fonctionnement = 4 069 687.93 €. Il fixe les taux de fiscalité pour 2021. Ils n'ont pas changé depuis 2015 : Foncier Bâti 10,18% ● Foncier non Bâti 22,54%.

Le budget primitif 2021 équilibré en recettes et dépenses (fonctionnement : 7 282 987 € ● investissement : 1 201 000 €) est adopté. Il s'ajuste entre les besoins de la commune (renfort de la police municipale, inclusion numérique) et les incertitudes liées à la situation sanitaire impactant le budget (école de musique, associations, restauration scolaire) et des recettes qui stagnent. L'investissement reste élevé pour les nombreuses actions sur les sites scolaires et sportifs et les projets du mandat. Le Conseil supprime ensuite le poste d'ASVP pour créer un emploi à temps complet de policier municipal ainsi qu'un poste d'agent administratif vacant suite à un départ en retraite.

Le Conseil élit ses représentants à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges consécutives à un transfert de compétence ou une extension du périmètre de la Métropole : P. MIRABEL (titulaire) - D. PASTOR et A. CORNU (suppléants) avant d'approuver et autoriser le Maire à signer la convention de constitution d'un groupement d'achat d'électricité, gaz et services associés. En clôture, il donne un avis favorable au projet de Pacte de cohérence.

Le pacte de cohérence formalise la coopération entre Communes et Métropole autour de 7 axes prioritaires (modes actifs, revitalisation des centres, éducation, trame verte et bleue, alimentation, logement, développement économique responsable, emploi et insertion) et 6 axes antérieurs (action sociale, santé, culture-sport-vie associative, propreté-nettoyement, politique de la ville, développement urbain). Chaque Conférence des Maires formalisera ensuite un Projet de territoire avec des projets opérationnels et une enveloppe de 200 millions d'€ pour l'ensemble des territoires.

Commission transition écologique et mobilités



Le chauffage au bois : dimanche 7 mars au marché de Solaize

Votre système de chauffage au bois est ancien ? Avez-vous songé à remplacer votre cheminée ouverte ou votre vieux poêle à bois ? Vous pouvez profiter d'un équipement plus performant, plus économique et moins polluant, avec une aide financière.

Rdv au marché le 7 mars avec des conseillers de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat pour savoir comment bénéficier de la **prime Air Bois** jusqu'à **2000 €**. Vous êtes attendus nombreux pour toutes informations sur le chauffage au bois nouvelle génération.



Transport à la demande : une expérience avantageuse à pérenniser ?

Ce dispositif expérimental vient renforcer le réseau TCL et permet de se déplacer à bord d'un véhicule dédié du Lundi au Vendredi, de 6h à 20h dans la Vallée de la Chimie et les communes de Charly, Vernaison, Solaize et Feyzin (dont les gares).

Il a de nombreux avantages : des trajets plus rapides et flexibles adaptés à vos besoins, un complément à la ligne 39 en heures creuses, un mode de transport plus écologique et confortable. Le contexte du COVID n'a pas permis qu'il développe son potentiel et il reste seulement quelques mois pour dynamiser l'expérience

Fonctionnement : ① j'ai un ticket TCL ② je réserve mon trajet via l'appli *TCL à la demande vallée de la chimie*, via le site *TCL* ou le n° *Allô TCL* (04.26.10.12.12) ③ je reçois une proposition d'horaire, de prise en charge et de dépose ④ je suis informé en temps réel de l'approche du véhicule. Plus d'info sur **Actualités** sur www.mairie-solaize.fr



Commission projets culturels et artistiques

Rdv numériques de mars

Tous les mardis de 16h à 19h reprise des conseils individuels sur 45 min, prenez rdv

Les Mercredis 3, 17 et 31 mars 16h30 à 17h30. Spécial 11-15 ans : jeux vidéo

Les Samedi de 10h à 12h, formations bureautiques collectives ● **6 mars** DECOUVRIR L'ORDINATEUR ● **20 mars** GRAINOTHEQUE ET DIY : DECOUVERTE DE SITES INTERNET

Activités numériques sur inscription : 04 78 02 11 45, mediatheque@mairie-solaize.fr ou sur place

C'est nouveau et c'est sur le site internet - <http://mediatheque.mairie-solaize.fr>

Le programme des activités numériques de Mars à Juillet est arrivé, à consulter dans la Rubrique Numérique

Vous trouverez la plaquette des rdv culturels de mars à juillet, hélas, il faudra un peu de patience car les animations de Mars ne pourront pas avoir lieu, notamment le lancement de la grainothèque est repoussé au printemps prochain !

Au plaisir de vous accueillir bientôt à la médiathèque ! Pour tout renseignement 04 78 02 11 45 ou sur le site !

Commission Tranquillité et cadre de vie : aimer la nature, c'est aussi la soigner

Les chenilles processionnaires du Pin envahissent certains domaines. Elles s'avèrent être un danger pour l'homme et les animaux. Pour éviter la propagation il est obligatoire d'e traiter les arbres qui les accueillent (arrêté du Maire du 14 novembre 2000 www.mairie-solaize.fr/arretes-du-maire/). Chaque année, avant la fin de la première quinzaine de mars, les propriétaires sont tenus de supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles.

Informations des associations

Courir pour elles ... en audio guide en mai 2021



En 2020, la mobilisation a permis de dédier la somme de 100 000 € au financement de séances d'Activité Physique Adaptée (APA) au bénéfice de femmes en soin. Pour poursuivre ses missions et prendre soin de ses participant(e)s **Courir POUR ELLES** a choisi une formule adaptable quelle que soit la situation sanitaire.

C'est une grande première pour les sympathisant(e)s. Être au rendez-vous au Parc de Parilly pour marcher ou courir 5 ou 10 km avec un principe simple : munis de leur portable et de leurs écouteurs, les participant(e)s se mettent en route, le jour et à l'heure de leur choix entre le 1^{er} et le 30 mai, pour un itinéraire audioguidé par une voix humaine, ludique et instructif.

Inscriptions ouvertes sur www.courirpourelles.com

Informations des particuliers

Nouveau Service : dans le contexte sanitaire, Hôtel Soleil et Jardin propose des plats à emporter du lundi au dimanche (plat unique à partir de 10 € et plat/dessert à partir de 16 €) – réservation et conditions au 06 61 14 44 30